

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 24 MAI 2022

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	17

Date de convocation	18/05/2022
Date d'affichage	18/05/2022

DL22014	OBJET : Attribution marché n°2022-02 - Valorisation des déchets de plâtre du Sitom sud Gard
----------------	--

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le vingt-quatre mai, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Julien PLANTIER, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Pascale VENTURINI, Mme Sylvette FAYET, M. Pierre LUCCHINI, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jean-Jacques GRANAT, Mme Christine TOURNIER-BARNIER

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD,

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ,

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Alain DALMAS, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Monique BOISSIERE, M. David-Alexandre ROUX, M. Yoann GILLET, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Jack DENTEL, M. Frédéric BEAUME, M. Richard FLANDIN, Mme Claude de GIRARDI, M. Frédéric PASTOR, M. Patrick DE GONZAGA, M. Antoine MARCOS,

Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Patrick DE GONZAGA à Pascale VENTURINI

David-Alexandre ROUX à Julien PLANTIER

Antoine MARCOS à Jean-Christophe GREGOIRE

Katy GUYOT à Didier LEBOIS

Secrétaire de séance : Julien PLANTIER

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique.

CONSIDERANT qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la « valorisation des déchets de plâtre »,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres du 17 mai 2022 a décidé d'attribuer le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché relatif à la « valorisation des déchets de plâtre », avec la société NICOLLIN LANGUEDOC ROUSSILLON – sise 4895, rue de la Jeune Parque, 34000 MONTPELLIER

Catégorie	Composition de la benne	Prix en € H.T par tonne <i>En chiffres</i>
Valorisation des bennes de CATEGORIE 1	Benne contenant moins de 25% en poids ($\leq 25\%$) de déchets liés, autres déchets de plâtre et indésirables)	115,00€
Valorisation des bennes de CATEGORIE 2	Benne contenant entre 25% et 50% en poids de déchets liés, autres déchets de plâtre et indésirables	115,00€
Valorisation des bennes de CATEGORIE 3	Benne contenant plus de 50% en poids ($>50\%$) de déchets liés, autres déchets de plâtre et indésirables	208,00€

Opérations de tri, rechargement, transport et traitement des déchets interdits	Prix unitaire
Prix en € H.T par tonne <i>En chiffres</i>	450,00€

ARTICLE 2 : D'approuver les clauses du marché définies ci-dessus, pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Le marché pourra être reconduit tacitement par période successive de 1 an, la durée maximale du marché ne pourra pas excéder 4 ans.

ARTICLE 3 : Que la dépense afférente à ce marché sera prélevée au Budget Section Fonctionnement - Chapitre 011 - Article 611.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17 + 4 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20220524-DL22014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard



Richard TIBERINO